



GUIDE DE L'ACCOMPAGNATEUR PAJE

ADOSE

PROMOUVOIR

ACCOMPAGNER

INNOVER

REUSSIR

*Ensemble pour entreprendre,
innover et bâtir le futur*

org.paje@gmail.com

+229 0141374787

Janvier 2024

ADOSE

Accueil Diagnostic Orientation Suivi Evaluation

MOT DU PRÉSIDENT FONDATEUR

Chers accompagnateurs, formateurs, responsables et partenaires du PAJE,

Depuis sa création, le PAJE s'est donné pour mission de contribuer à l'émergence d'une jeunesse entreprenante, responsable et capable de transformer positivement son environnement. Cette mission est née d'un constat simple : de nombreux jeunes possèdent des idées, des talents et des ambitions, mais manquent souvent d'orientation, d'encadrement et d'accompagnement pour concrétiser leur potentiel.

2

Au fil des années, nous avons compris qu'une formation, aussi pertinente soit-elle, ne suffit pas toujours à garantir la réussite d'un jeune entrepreneur. Entre le moment où naît une idée et celui où elle devient une activité viable, le jeune doit surmonter de nombreux obstacles : le doute, le manque de confiance en soi, les difficultés financières, l'isolement, l'absence de réseau ou encore le manque d'expérience. C'est pourquoi l'accompagnement occupe une place centrale dans la vision du PAJE.

Accompagner un jeune, ce n'est pas faire les choses à sa place. Ce n'est pas non plus lui imposer des choix ou décider de son avenir. Accompagner, c'est marcher à ses côtés. C'est l'aider à découvrir ses forces, à mieux comprendre ses défis, à prendre des décisions éclairées et à progresser vers ses objectifs.

Le présent Guide de l'Accompagnateur PAJE a été conçu pour harmoniser nos pratiques et fournir à chaque accompagnateur un cadre de référence commun. Il définit notre philosophie, nos principes d'action, nos méthodes d'intervention ainsi que les valeurs qui doivent guider chacun de nos engagements auprès des jeunes.

À travers ce document, nous souhaitons bâtir une culture d'accompagnement fondée sur l'écoute, le respect, la responsabilité, l'excellence et l'impact. Nous voulons que chaque jeune qui entre en contact avec le PAJE trouve non seulement des connaissances et des opportunités, mais également des hommes et des femmes capables de l'aider à grandir, à croire en lui-même et à construire son avenir.

Je vous invite donc à vous approprier ce guide, à l'appliquer avec rigueur et à toujours garder à l'esprit que derrière chaque projet se trouve une personne, derrière chaque ambition se trouve un rêve, et derrière chaque réussite se cache souvent un accompagnement de qualité.

Ensemble, contribuons à former une génération de jeunes entrepreneurs, de leaders et de bâtisseurs capables de participer activement au développement de notre pays, de notre continent et du monde.

Je vous remercie pour votre engagement au service de la jeunesse.

Sètondji Lévi NAGBO

Président Fondateur du PAJE

SOMMAIRE :

CHAPITRE 1 : LE PAJE, SA VISION ET SA MISSION	4
CHAPITRE 2 : QUI EST L'ACCOMPAGNATEUR PAJE ?	7
CHAPITRE 3 : LES QUALITÉS DE L'ACCOMPAGNATEUR PAJE	10
CHAPITRE 4 : LES PRINCIPES FONDAMENTAUX DE L'ACCOMPAGNEMENT AU PAJE	11
CHAPITRE 5 : LA MÉTHODE D'ACCOMPAGNEMENT DU PAJE : ADOSE.....	12
CHAPITRE 6 : LES OUTILS DE L'ACCOMPAGNATEUR PAJE.....	14
CHAPITRE 7 : LES ERREURS À ÉVITER DANS L'ACCOMPAGNEMENT	16
CHAPITRE 8 : CODE D'ÉTHIQUE ET DE CONDUITE DE L'ACCOMPAGNATEUR PAJE.....	17
CHAPITRE 9 : LES ENGAGEMENTS ET LA MISSION DE L'ACCOMPAGNATEUR PAJE	19
SERMENT DE L'ACCOMPAGNATEUR PAJE	21

CHAPITRE 1 : LE PAJE, SA VISION ET SA MISSION

1.1. Présentation du PAJE

L'Association pour la Promotion et l'Accompagnement des Jeunes Entrepreneurs (PAJE) est une organisation engagée dans la promotion de l'entrepreneuriat, du leadership et du développement du potentiel des jeunes.

Créé à une époque où le chômage, la précarité et le manque d'opportunités constituent des défis majeurs pour la jeunesse, le PAJE s'est donné pour ambition de devenir un cadre d'apprentissage, d'accompagnement et de transformation permettant aux jeunes de développer leurs compétences et de concrétiser leurs projets.

Le PAJE est né de la conviction que chaque jeune possède un potentiel capable de contribuer au développement économique et social de sa communauté. Cependant, ce potentiel ne peut s'exprimer pleinement sans orientation, sans formation et sans accompagnement adapté.

L'action du PAJE repose ainsi sur trois piliers fondamentaux :

- La promotion de l'esprit entrepreneurial ;
- L'accompagnement des jeunes porteurs de projets ;
- Le renforcement des capacités et du leadership.

À travers ses formations, ses conférences, ses programmes d'accompagnement et ses initiatives de sensibilisation, le PAJE œuvre pour faire émerger une jeunesse responsable, innovante et engagée.

1.2. Notre vision

La vision du PAJE est de contribuer à l'émergence d'une génération de jeunes entrepreneurs, leaders et bâtisseurs capables de créer de la valeur, de résoudre les problèmes de leurs communautés et de participer durablement au développement de l'Afrique.

Cette vision repose sur la conviction que le développement d'un pays dépend en grande partie de la qualité de ses ressources humaines. Une jeunesse bien formée, disciplinée, créative et engagée constitue l'une des plus grandes richesses d'une nation.

Le PAJE aspire ainsi à devenir une référence en matière de formation, d'accompagnement entrepreneurial et de développement du leadership des jeunes.

Notre ambition ne se limite pas à former des créateurs d'entreprises. Nous voulons également former des citoyens responsables, des innovateurs, des dirigeants d'organisations, des décideurs et des acteurs du changement capables d'avoir un impact positif sur leur environnement.

1.3. Notre mission

La mission du PAJE est de promouvoir, accompagner et renforcer les capacités des jeunes afin de favoriser leur insertion socio-économique et leur contribution au développement de leurs communautés.

Pour atteindre cette mission, le PAJE s'engage à :

- Développer l'esprit entrepreneurial chez les jeunes ;
- Offrir des formations adaptées aux réalités du marché ;
- Accompagner les porteurs de projets dans leur parcours entrepreneurial ;
- Renforcer les compétences en leadership et en gestion ;
- Favoriser le réseautage et le partage d'expériences ;
- Encourager l'innovation et la créativité ;
- Contribuer à l'émergence d'une jeunesse autonome et responsable.

Le PAJE considère chaque jeune comme un acteur potentiel du développement. Son rôle est donc de créer un environnement favorable permettant à chacun de révéler ses talents, de développer ses compétences et de réaliser ses ambitions.

1.4. Les valeurs du PAJE

Les actions du PAJE sont guidées par un ensemble de valeurs qui constituent le fondement de son identité.

Intégrité : Nous agissons avec honnêteté, transparence et responsabilité dans toutes nos activités.

Excellence : Nous recherchons constamment la qualité dans nos actions, nos formations et nos services.

Respect : Nous accordons de la considération à chaque personne, indépendamment de son parcours ou de sa situation.

Engagement : Nous croyons à la persévérance, au travail et à la responsabilité individuelle.

Innovation : Nous encourageons la créativité et la recherche permanente de solutions nouvelles.

Solidarité : Nous favorisons l'entraide, la collaboration et l'esprit de communauté.

Impact : Nous orientons nos actions vers des résultats concrets et durables au profit des jeunes et de la société.

Ces valeurs doivent guider l'ensemble des membres, formateurs, accompagnateurs et partenaires du PAJE dans l'exercice de leurs responsabilités.

CHAPITRE 2 : QUI EST L'ACCOMPAGNATEUR PAJE ?

2.1. Comprendre la notion d'accompagnement

L'accompagnement est au cœur de la mission du PAJE. Il constitue l'un des principaux moyens par lesquels l'organisation aide les jeunes à progresser dans leurs projets, à développer leur potentiel et à atteindre leurs objectifs.

Le mot « accompagner » est souvent utilisé sans que l'on prenne le temps d'en comprendre toute la portée. Pourtant, accompagner une personne est une responsabilité importante qui exige de l'écoute, de la disponibilité, de la patience et une réelle volonté d'aider.

Pour mieux comprendre ce rôle, imaginons une situation simple.

Une personne souhaite se rendre dans une ville ou dans un village qu'elle ne connaît pas bien. Elle décide alors de demander à quelqu'un de l'accompagner.

Pourquoi ? Cette demande n'est jamais anodine. Elle peut être motivée par plusieurs raisons : Parce que l'accompagnateur connaît mieux la route ; Parce qu'il connaît les dangers qui peuvent se présenter ; Parce qu'il peut rassurer et encourager durant le voyage ; Parce qu'il peut apporter son aide en cas de difficulté ; Parce qu'il peut servir de soutien moral ; Parce qu'il peut faciliter les relations avec d'autres personnes ; Parce qu'il peut exprimer ce que l'autre n'ose pas toujours dire lui-même ; Parce qu'il permet de ne pas avancer seul.

Cependant, une chose est essentielle : L'accompagnateur ne voyage pas à la place de la personne. Il voyage avec elle. Il ne choisit pas sa destination. Il ne décide pas de son avenir. Il ne réalise pas son projet à sa place. Il marche simplement à ses côtés.

Cette image représente parfaitement le rôle de l'accompagnateur au sein du PAJE. L'accompagnateur aide le jeune à progresser vers ses objectifs. Il le soutient, le conseille, l'encourage et l'oriente. Mais il laisse toujours au bénéficiaire la responsabilité de ses choix et de ses décisions.

L'accompagnateur n'est donc ni un sauveur ni un décideur. Il est un compagnon de route.

2.2. Qui est l'accompagnateur PAJE ?

L'accompagnateur PAJE est une personne formée et engagée qui aide les bénéficiaires de l'organisation à développer leurs capacités personnelles, entrepreneuriales et professionnelles.

Sa mission consiste notamment à :

- Écouter les jeunes ;
- Comprendre leurs besoins ;
- Les aider à clarifier leurs objectifs ;
- Les orienter vers les solutions adaptées ;
- Les encourager dans leurs efforts ;
- Suivre leur progression ;
- Faciliter leur accès aux opportunités.

L'accompagnateur agit toujours dans le respect des valeurs du PAJE. Son rôle n'est pas de créer une dépendance mais de favoriser l'autonomie.

Plus le jeune devient autonome, plus l'accompagnement est réussi.

2.3. L'accompagnateur n'est pas un formateur

Le formateur transmet principalement des connaissances.

Sa mission consiste à enseigner. Il intervient généralement devant un groupe. Il explique des concepts, partage des méthodes et développe des compétences.

Par exemple :

Un formateur peut enseigner : La création d'entreprise ; Le marketing ; La comptabilité ; Le leadership. Son objectif principal est de transmettre un savoir.

L'accompagnateur, quant à lui, intervient après ou en parallèle de la formation. Son rôle consiste à aider le bénéficiaire à appliquer ce qu'il a appris.

Le formateur enseigne. L'accompagnateur aide à passer à l'action.

2.4. L'accompagnateur n'est pas un mentor

Le mentor est généralement une personne ayant une grande expérience dans un domaine particulier. Il partage son vécu, ses succès, ses erreurs et ses leçons de vie. Le mentor inspire. Il sert souvent de modèle.

Par exemple :

Un chef d'entreprise expérimenté peut devenir mentor d'un jeune entrepreneur. Il lui transmettra son expérience personnelle.

L'accompagnateur peut s'appuyer sur son expérience, mais sa mission première n'est pas de raconter son parcours. Sa mission est d'aider le jeune à construire le sien.

2.5. L'accompagnateur n'est pas un coach

Le coach aide une personne à atteindre un objectif précis grâce à des méthodes de questionnement, de réflexion et de responsabilisation. Le coaching est généralement centré sur un résultat spécifique.

Par exemple :

Améliorer sa prise de parole ; Développer son leadership ; Atteindre un objectif professionnel.

L'accompagnateur peut utiliser certaines techniques de coaching.

Cependant, son intervention est plus large. Il suit souvent le bénéficiaire sur une période plus longue et dans plusieurs dimensions de son développement.

2.6. Les responsabilités de l'accompagnateur PAJE

L'accompagnateur PAJE doit :

- ✓ Écouter avec attention ;
- ✓ Respecter la confidentialité ;
- ✓ Encourager sans manipuler ;
- ✓ Conseiller sans imposer ;
- ✓ Guider sans diriger ;
- ✓ Aider sans assister excessivement ;
- ✓ Suivre sans contrôler abusivement.

Son rôle consiste à faire grandir les autres.

Il mesure sa réussite non pas à sa propre visibilité mais aux progrès des jeunes qu'il accompagne.

CHAPITRE 3 : LES QUALITÉS DE L'ACCOMPAGNATEUR PAJE

10

3.1. L'écoute

La première qualité d'un accompagnateur est sa capacité à écouter. La plupart des jeunes ont davantage besoin d'être compris que d'être jugés. Un accompagnateur qui écoute crée un climat de confiance. Cette confiance constitue la base de toute relation d'accompagnement.

3.2. La bienveillance

La bienveillance consiste à vouloir sincèrement le bien de l'autre. Elle ne signifie pas complaisance. Un accompagnateur bienveillant encourage mais sait également dire la vérité lorsque cela est nécessaire.

3.3. La patience

Chaque jeune évolue à son rythme. Certains avancent rapidement. D'autres ont besoin de davantage de temps. L'accompagnateur doit comprendre cette réalité.

3.4. L'humilité

L'accompagnateur n'a pas réponse à tout. Il doit savoir reconnaître ses limites. Lorsqu'il ne maîtrise pas un sujet, il doit orienter le bénéficiaire vers une personne plus compétente.

3.5. L'exemplarité

Les jeunes observent souvent davantage les comportements que les discours. L'accompagnateur doit donc être cohérent avec les valeurs qu'il défend.

3.6. La discrétion

La confidentialité est une obligation. Les informations confiées par les bénéficiaires doivent être protégées. Sans confiance, aucun accompagnement durable n'est possible.

3.7. Le sens de la responsabilité

L'accompagnateur représente le PAJE. Son attitude engage l'image et la crédibilité de l'organisation. Il doit donc agir avec sérieux et professionnalisme.

CHAPITRE 4 : LES PRINCIPES FONDAMENTAUX DE L'ACCOMPAGNEMENT AU PAJE

Principe 1 : Respecter la dignité de chaque personne

Chaque bénéficiaire doit être considéré avec respect. Son niveau d'études, son origine sociale ou ses difficultés ne doivent jamais être des motifs de discrimination.

Principe 2 : Comprendre avant de conseiller

Un conseil donné trop rapidement est souvent inefficace. Avant de proposer une solution, l'accompagnateur doit comprendre la situation dans son ensemble.

Principe 3 : Responsabiliser plutôt qu'assister

Le PAJE ne forme pas des dépendants. Le rôle de l'accompagnateur est d'aider le jeune à devenir autonome. Chaque solution doit renforcer sa capacité à agir par lui-même.

Principe 4 : Valoriser les progrès

Même les petites avancées méritent d'être reconnues. La valorisation renforce la confiance et encourage la persévérance.

Principe 5 : Favoriser le passage à l'action

Les idées ont peu de valeur sans exécution. L'accompagnateur doit constamment aider le bénéficiaire à transformer ses intentions en actions concrètes.

Principe 6 : Assurer un suivi régulier

L'accompagnement ne se limite pas à une rencontre ponctuelle. Il implique un suivi continu permettant de mesurer les progrès et d'ajuster les actions.

Principe 7 : Préserver l'autonomie du bénéficiaire

Le jeune reste toujours propriétaire de son projet. L'accompagnateur conseille. Le bénéficiaire décide. L'accompagnateur éclaire. Le bénéficiaire choisit. L'accompagnateur marche à ses côtés. Le bénéficiaire reste maître de sa destination.

C'est cette philosophie qui constitue le fondement de la méthode d'accompagnement du PAJE.

CHAPITRE 5 : LA MÉTHODE D'ACCOMPAGNEMENT DU PAJE : ADOSE

5.1. Pourquoi une méthode d'accompagnement ?

L'accompagnement ne doit jamais être improvisé. Au PAJE, nous croyons que chaque jeune mérite un accompagnement structuré, cohérent et orienté vers des résultats concrets. L'objectif n'est pas seulement d'écouter ou de conseiller. L'objectif est de permettre au bénéficiaire d'évoluer progressivement vers l'autonomie, la responsabilité et la réussite de son projet. Pour cela, le PAJE adopte une méthode d'accompagnement en cinq étapes (ADOSE) qui permet à chaque accompagnateur de travailler selon les mêmes principes et les mêmes standards.

12

5.2. Première étape : Accueil et la création de confiance

Tout accompagnement commence par une rencontre. Cette première rencontre est souvent déterminante pour la suite de la relation. Le jeune doit se sentir : Écouté ; Respecté ; Compris ; En sécurité.

L'accompagnateur doit prendre le temps de faire connaissance avec le bénéficiaire. Il doit s'intéresser à : Son parcours ; Ses ambitions ; Ses difficultés ; Ses attentes.

L'objectif n'est pas de juger ni d'évaluer immédiatement. L'objectif est de comprendre.

Quelques questions utiles

Qui êtes-vous ?

Quel est votre projet ?

Pourquoi souhaitez-vous entreprendre ?

Quels sont vos objectifs ?

Quelles difficultés rencontrez-vous ?

5.3. Deuxième étape : Diagnostic

Une fois la confiance installée, l'accompagnateur doit analyser la situation du bénéficiaire. Cette phase permet d'identifier : Les forces (Compétences ; Talents ; Expériences ; Ressources disponibles.), Les faiblesses (Manque de formation ; Difficultés financières ; Manque de confiance ; Insuffisance d'organisation) ; Les opportunités (Réseau disponible ;

Opportunités du marché ; Programmes d'appui ; Partenariats possibles.) ; Les menaces (Concurrence ; Contraintes réglementaires ; Risques financiers ; Difficultés personnelles.)

Cette étape permet d'obtenir une vision claire de la situation du bénéficiaire.

5.4. Troisième étape : Orientation

Après le diagnostic vient l'étape de l'orientation. L'accompagnateur aide le bénéficiaire à définir : Ses priorités ; Ses objectifs ; Son plan d'action. Il peut proposer plusieurs pistes mais ne doit jamais imposer une décision. Le bénéficiaire reste libre de ses choix. L'accompagnateur éclaire. Le bénéficiaire décide.

13

5.5. Quatrième étape : Suivi

Le suivi est l'étape la plus importante. Beaucoup de jeunes abandonnent non pas parce qu'ils manquent d'idées mais parce qu'ils manquent de suivi. L'accompagnateur doit maintenir un contact régulier avec le bénéficiaire. Il doit vérifier : Les actions réalisées ; Les difficultés rencontrées ; Les progrès obtenus ; Les ajustements nécessaires.

Le suivi peut être réalisé : en présentiel ; par téléphone ; par WhatsApp ; par visioconférence.

5.6. Cinquième étape : L'Evaluation

L'évaluation permet de mesurer les résultats obtenus. Elle répond notamment aux questions suivantes : Les objectifs ont-ils été atteints ? Quelles compétences ont été développées? Quels obstacles demeurent ? Quelles améliorations sont nécessaires ?

L'évaluation permet également au PAJE d'améliorer continuellement son système d'accompagnement.

5.7. La philosophie du PAJE

Le bénéficiaire est acteur de son développement. L'accompagnateur est un facilitateur. L'accompagnateur marche avec le jeune. Le jeune construit lui-même son avenir.

CHAPITRE 6 : LES OUTILS DE L'ACCOMPAGNATEUR

PAJE

6.1. Pourquoi utiliser des outils ?

Un accompagnement efficace nécessite des informations fiables et un suivi organisé. Les outils permettent : d'assurer un suivi professionnel ; d'éviter les oublis ; de mesurer les progrès ; de produire des rapports fiables.

14

6.2. La fiche d'identification du bénéficiaire

Cette fiche est ouverte dès l'entrée du jeune dans un programme du PAJE. Elle contient:

Informations personnelles

Nom et prénoms ; Sexe ; Contact ; Adresse ; Niveau d'instruction.

Informations professionnelles

Activité exercée ; Projet envisagé ; Domaine d'intérêt ; Expérience professionnelle.

Cette fiche constitue le dossier de base du bénéficiaire.

6.3. La fiche de diagnostic

Elle permet d'évaluer la situation du jeune. Elle comporte notamment : Les points forts (Compétences ; Qualités ; Expériences.) ; Les difficultés (Financement ; Formation ; Organisation ; Réseau.) ; Les besoins prioritaires (Accompagnement ; Formation ; Coaching ; Mise en relation.)

6.4. Le plan d'action

Le plan d'action définit les engagements du bénéficiaire. Il précise : Les objectifs ; Les actions à réaliser ; Les délais ; Les indicateurs de réussite.

Exemple :

Objectif	Action	Échéance
Créer une activité	Réaliser une étude de marché	30 jours
Développer les ventes	Créer une page Facebook	15 jours

6.5. La fiche de suivi

Après chaque entretien, l'accompagnateur doit renseigner : Date de la rencontre ; Difficultés évoquées ; Conseils donnés ; Actions décidées ; Date du prochain suivi.

6.6. Le rapport mensuel

Chaque accompagnateur doit produire un rapport destiné au PAJE. Ce rapport comprend: Nombre de bénéficiaires suivis ; Activités réalisées ; Difficultés rencontrées ; Résultats obtenus ; Recommandations.

15

6.7. Les outils numériques

Le PAJE encourage l'utilisation : de WhatsApp ; de Google Forms ; de Google Drive; des plateformes de visioconférence.

Ces outils facilitent l'accompagnement à distance et le suivi des bénéficiaires.

CHAPITRE 7 : LES ERREURS À ÉVITER DANS L'ACCOMPAGNEMENT

7.1. Vouloir faire le travail à la place du bénéficiaire

C'est l'erreur la plus fréquente. Par compassion ou par impatience, certains accompagnateurs prennent les décisions à la place du jeune. Cette pratique est contraire à la philosophie du PAJE. L'accompagnateur doit aider. Le bénéficiaire doit agir.

16

7.2. Imposer ses idées

Chaque personne possède ses propres ambitions. L'accompagnateur peut suggérer. Il ne doit jamais imposer. Un projet réussi est un projet que le bénéficiaire s'est approprié.

7.3. Promettre ce que l'on ne peut pas garantir

L'accompagnateur ne doit jamais promettre : un financement ; un emploi ; un partenariat; une réussite certaine. Il doit rester honnête et réaliste.

7.4. Juger le bénéficiaire

Le rôle de l'accompagnateur n'est pas de condamner. Même lorsque le bénéficiaire commet des erreurs, il doit être accompagné avec respect. Le jugement détruit la confiance. L'écoute la renforce.

7.5. Manquer de confidentialité

Les informations partagées par un bénéficiaire doivent rester confidentielles. Un accompagnateur qui divulgue des informations personnelles perd sa crédibilité et nuit à l'image du PAJE.

7.6. Créer une dépendance

L'objectif du PAJE est de former des personnes autonomes. L'accompagnateur doit éviter que le bénéficiaire devienne incapable de prendre une décision sans son avis. Le véritable succès de l'accompagnement est atteint lorsque le jeune devient capable d'avancer seul.

7.7. Négliger le suivi

Un accompagnement sans suivi est rarement efficace. Après chaque rencontre, l'accompagnateur doit maintenir le contact et vérifier les progrès réalisés.

7.8. Oublier la mission du PAJE

L'accompagnateur représente le PAJE. Ses actes, ses paroles et son comportement reflètent l'image de l'organisation. Il doit toujours agir conformément aux valeurs du PAJE :

Intégrité – Excellence – Respect – Engagement – Innovation – Solidarité – Impact.

Ces valeurs constituent la boussole qui guide chaque accompagnateur dans l'exercice de sa mission au service des jeunes entrepreneurs.

17

CHAPITRE 8 : CODE D'ÉTHIQUE ET DE CONDUITE DE L'ACCOMPAGNATEUR PAJE

8.1. Pourquoi un code d'éthique ?

L'accompagnement est avant tout une relation humaine fondée sur la confiance. Chaque accompagnateur du PAJE est appelé à intervenir auprès de jeunes qui lui confient parfois leurs ambitions, leurs inquiétudes, leurs difficultés personnelles et professionnelles. Une telle responsabilité exige un comportement exemplaire.

Le présent code d'éthique définit les règles de conduite qui doivent guider l'action de tout accompagnateur du PAJE.

8.2. Le respect de la dignité humaine

L'accompagnateur reconnaît que chaque bénéficiaire possède une valeur intrinsèque et mérite d'être traité avec considération. Il s'interdit toute forme : de discrimination ; de harcèlement ; d'humiliation ; d'abus d'autorité ; de mépris.

Le respect de la personne constitue la base de toute relation d'accompagnement.

8.3. L'intégrité

L'accompagnateur agit avec honnêteté et transparence. Il refuse : le favoritisme ; la corruption ; les manipulations ; les conflits d'intérêts. Il veille à préserver la crédibilité du PAJE dans toutes ses actions.

8.4. La confidentialité

Les informations obtenues dans le cadre de l'accompagnement sont confidentielles. L'accompagnateur ne doit jamais divulguer : les informations personnelles ; les difficultés familiales ; les données financières ; les projets ou idées des bénéficiaires.

La confidentialité demeure un devoir permanent même après la fin de l'accompagnement.

18

8.5. L'impartialité

L'accompagnateur traite tous les bénéficiaires avec équité. Il ne privilégie aucun participant en raison : de son origine ; de sa situation financière ; de ses convictions ; de ses relations personnelles.

Chaque bénéficiaire doit bénéficier des mêmes chances d'être accompagné.

8.6. La responsabilité

L'accompagnateur est responsable de ses paroles et de ses actes. Il s'engage à : respecter ses engagements ; être ponctuel ; répondre aux sollicitations dans des délais raisonnables ; produire les rapports exigés par le PAJE.

8.7. L'exemplarité

L'accompagnateur doit être un modèle de comportement. Les bénéficiaires observent souvent davantage les actes que les discours. L'accompagnateur doit donc incarner : la discipline ; le professionnalisme ; le respect ; le sens du devoir ; l'engagement.

8.8. Le devoir de loyauté envers le PAJE

L'accompagnateur agit dans le respect des orientations, des valeurs et des décisions du PAJE. Il contribue à : Préserver l'image de l'organisation ; Renforcer sa crédibilité ; Favoriser son développement.

Il demeure un ambassadeur du PAJE auprès des jeunes, des partenaires et du public.

CHAPITRE 9 : LES ENGAGEMENTS ET LA MISSION DE L'ACCOMPAGNATEUR PAJE

9.1. Une mission de transformation

L'accompagnateur du PAJE n'exerce pas une simple fonction. Il participe à une mission de transformation humaine. Chaque jeune accompagné représente : une vie à influencer ; un potentiel à révéler ; une communauté à impacter ; un avenir à construire.

19

L'accompagnateur contribue ainsi à la réalisation de la vision du PAJE.

9.2. Les engagements fondamentaux de l'accompagnateur

Tout accompagnateur du PAJE s'engage à :

Accompagner avec bienveillance ; Être attentif aux besoins des bénéficiaires et les soutenir avec respect.

Favoriser l'autonomie ; Aider les jeunes à développer leur capacité à prendre des décisions et à agir par eux-mêmes.

Encourager l'excellence ; Inciter les bénéficiaires à donner le meilleur d'eux-mêmes dans leurs projets et leurs activités.

Respecter les valeurs du PAJE ; Agir conformément aux principes d'intégrité, de responsabilité, d'innovation, de solidarité et d'impact.

Contribuer au développement de la jeunesse ; Mettre ses compétences au service de l'épanouissement des jeunes et de la société.

9.3. La vision de l'accompagnateur PAJE

L'accompagnateur du PAJE doit comprendre qu'il participe à une œuvre qui dépasse les intérêts individuels. Le véritable succès de sa mission ne se mesure pas : au nombre de conseils donnés ; au nombre de réunions organisées ; au nombre de rapports produits.

Il se mesure au nombre de vies transformées. Un accompagnateur peut parfois ignorer l'impact réel de son action. Une parole d'encouragement, une orientation pertinente ou une écoute attentive peuvent changer durablement le destin d'un jeune.

9.4. L'héritage de l'accompagnateur

Les entreprises peuvent disparaître. Les projets peuvent évoluer. Les fonctions peuvent changer. Mais les personnes que nous aidons à grandir demeurent notre plus grand héritage. L'accompagnateur du PAJE est donc appelé à construire des hommes et des femmes capables de bâtir à leur tour d'autres personnes.

C'est ainsi que se construit une nation forte. C'est ainsi que se construit l'Afrique de demain.

SERMENT DE L'ACCOMPAGNATEUR PAJE

Je soussigné(e),

en qualité d'Accompagnateur du PAJE (Association pour la Promotion et l'Accompagnement des Jeunes Entrepreneurs), déclare solennellement adhérer aux valeurs, à la vision et à la mission du PAJE.

21

Je m'engage à accompagner chaque bénéficiaire avec respect, intégrité, professionnalisme et bienveillance. Je m'engage à écouter avant de conseiller, à comprendre avant de juger et à encourager avant de critiquer. Je m'engage à respecter la confidentialité des informations qui me seront confiées et à préserver la dignité de chaque personne que j'aurai la responsabilité d'accompagner. Je m'engage à promouvoir l'autonomie des jeunes, à développer leur confiance en eux et à les aider à révéler pleinement leur potentiel.

Je m'engage à agir en toute circonstance dans l'intérêt des bénéficiaires et dans le respect des principes du PAJE. Je m'engage à être un modèle de discipline, d'intégrité, de responsabilité et de service. Je m'engage à contribuer à la formation d'une génération de jeunes entrepreneurs, de leaders et de bâtisseurs capables de transformer durablement leurs communautés.

Enfin, je m'engage à servir fidèlement le PAJE, à honorer sa confiance et à œuvrer pour l'émergence d'une jeunesse responsable, entreprenante et engagée au service du développement du Bénin, de l'Afrique et du monde.

Que ce serment guide mes actions et inspire mon engagement.

Fait à :

Le :

Signature, Prénoms Nom.

« Écouter • Guider • Servir • Transformer ».

